



# Conditions générales d'utilisation

---

Veuillez lire attentivement ces termes et conditions générales d'utilisation avant l'utilisation de l'application AP@home - iOS.

Domicalis a élaboré ces termes et conditions générales d'utilisation (CGU) dans le but de vous informer sur l'utilisation de ses produits, sur les données recueillies et sur l'utilisation qui en sont faites. Ces CGU définissent vos droits et obligations en tant qu'utilisateur et/ou bénéficiaire du service AP@home. Domicalis peut être amené à modifier les termes et conditions, à tout moment, sans préavis, en publiant ces changements sur le site web [domicalis.com](http://domicalis.com).

En installant AP@home - iOS sur votre smartphone et en cliquant sur le bouton « **J'accepte** » au moment de votre activation, vous acceptez sans réserve de suivre et d'être engagé par le présent accord. Si vous n'acceptez pas de vous conformer à toutes les dispositions de ces CGU, vous ne pouvez pas utiliser AP@home - iOS. Les CGU entrent en vigueur le jour où vous vous activez sur l'application AP@home - iOS et sont valables pour toute la période de son utilisation.

## 1 CONDITIONS D'UTILISATION

### 1.1 Finalité

La solution logicielle AP@home a pour objectif la communication entre un opérateur<sup>1</sup> de services en santé et son patient. Ce Logiciel applicatif est la propriété de Domicalis, éditeur de logiciels en santé ([domicalis.com](http://domicalis.com)).

Ce service se compose de plusieurs éléments :

- Un portail WEB dédié exclusivement aux personnels de l'opérateur de services en santé ;
- Des applications mobiles à télécharger sur smartphone destinés exclusivement aux patients.

AP@home - iOS, l'une des deux applications mobiles à disposition, permettent au patient de renseigner des données propres à sa prise en charge. Les informations renseignées par l'intermédiaire de AP@home - iOS sont stockées et traitées par le personnel autorisé de l'opérateur de services en santé responsable du suivi médical du patient.

L'objectif de ce service est d'améliorer la gestion du flux entrant et sortant des patients lors d'épisodes de soins aigus. Outre cet aspect logistique propre à l'opérateur de services en santé, il permet d'apporter, en plus des systèmes de communications déjà existants entre l'opérateur de services en santé et son patient, un nouveau dispositif de communication axé sur les applications Smartphone qui améliore la prise en charge du patient lors d'épisodes de soins aigus.

---

<sup>1</sup> Opérateur de services en santé : terme générique se rapportant aux établissements de santé publics et privés, aux prestataires de soins de santé, aux grossistes-répartiteurs pharmaceutiques ou aux organismes sociaux



C'est dans cet objectif d'amélioration de la prise en charge de ses patients que l'opérateur de services en santé souhaite proposer ce dispositif à ses patients.

## 1.2 Pré requis à l'utilisation

L'utilisation de AP@home - iOS nécessite un appareil mobile compatible ainsi qu'un accès à Internet.

## 1.3 Utilisation

Lors de la création dans AP@home du dossier relatif à l'intervention chirurgicale, un numéro d'activation est remis à l'utilisateur par l'opérateur de services en santé en charge du suivi.

Cette information, accompagnée de la saisie de la date de naissance de l'utilisateur, est nécessaire pour la connexion à AP@home - iOS.

L'Utilisateur de AP@home - iOS est responsable du maintien de la confidentialité des informations lui permettant d'accéder à son compte (N° d'activation).

L'Utilisateur de AP@home - iOS prend connaissance du consentement éclairé et des CGU avant d'accéder à AP@home - iOS et s'engage à les respecter :

- L'Utilisateur s'interdit tout acte de nature à altérer ou perturber, de quelque manière que ce soit, le fonctionnement normal du logiciel. De même, il s'interdit toute utilisation détournée des informations nominatives éventuellement présentes dans le Logiciel ;
- L'Utilisateur s'interdit de communiquer de fausses informations le concernant, usurper l'identité d'une autre personne ou entité, falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une fausse identité quelconque ou porter atteinte à la vie privée d'un tiers, mais également de renseigner des informations fausses, imprécises, mensongères ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers.

## 1.4 Désactivation de votre compte

Si vous ne souhaitez plus utiliser AP@home - iOS, vous pouvez interrompre votre prise en charge en cliquant sur « **Déconnexion** ». Votre prise en charge peut également être arrêtée à l'initiative de l'opérateur en charge de votre suivi uniquement en cas de non-respect de ces Conditions d'Utilisation ou des dispositions légales ou réglementaires générales en vigueur.

## 1.5 Avertissement

Une utilisation inappropriée du contenu, des notifications ou autre service de AP@home - iOS sont à vos propres risques. Domicalis ne saurait être tenu pour responsable à cet égard.

AP@home - iOS peut, dans certaines circonstances, présenter des performances inférieures à celles attendues, ceci peut être lié à des aléas techniques que nous nous efforcerons de corriger dans les plus brefs délais et dans la mesure de nos moyens.

## 1.6 Droits d'auteur, copyright, marque, litiges

Le contenu du produit logiciel AP@home - iOS relève des législations française et internationale sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Les informations



diffusées sur ce logiciel applicatif sont strictement de la propriété de Domicalis sauf mention spécifique. Toute utilisation par des personnes publiques ou commerciales, la reproduction partielle ou totale d'un texte, des données ou d'une iconographie ne peut être autorisée qu'avec l'accord contractualisé de Domicalis et de ses partenaires.

Toute utilisation du contenu non expressément permise par les présentes conditions d'utilisation constitue une violation et enfreint le droit d'auteur. Les responsables de services en ligne qui créent des liens vers la plateforme sont tenus d'en demander l'autorisation par e-mail auprès du responsable du site domicalis.com.

## 2 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Depuis le 25 mai 2018, est entré en vigueur le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD). À ce titre, nous vous explicitons dans les chapitres ci-dessous les différents éléments qui nourrissent le traitement de données personnelles mis en place par l'opérateur de services en santé en charge de votre suivi, les conditions de sécurisation des données et les informations nécessaires pour faire appliquer vos droits en tant que personne concernée.

### 2.1 Le traitement de données personnelles

En acceptant ce consentement éclairé, vous, personne concernée par le traitement de données, rendez accessible au responsable de traitement, les données renseignées dans l'application Smartphone.

La solution AP@home collecte, directement auprès de vous, des données d'identification (nom, prénom, âge, sexe et numéro de téléphone portable) ainsi que des données de santé dites « sensibles » (température, douleur, questionnaire de santé, date d'intervention, etc.).

Les données issues de l'application ne servent qu'une seule finalité, celle décrite dans le consentement éclairé qui vous sera demandé d'accepter avant toute utilisation du produit logiciel AP@home - iOS.

Ainsi les données recueillies par l'application Smartphone AP@home ne servent qu'un but logistique pour l'établissement et non un objectif d'actes de télémedecine, comme décrit dans l'[article L6316-1 du code de la santé publique](#). De ce fait, l'opérateur en charge de votre suivi n'assumera aucune responsabilité quant à la qualité et la réactivité de son équipe après la consultation des données collectées, ces données ayant un objectif d'amélioration logistique des séjours en établissement, et non un objectif de réalisation d'un diagnostic médical.

Ces données sont conservées 20 ans dans la base de données patient de l'opérateur de services en santé en charge de votre suivi. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de cet opérateur de services en santé pour les seuls besoins au fonctionnement de la plate-forme de gestion des patients utilisateur du service AP@home.

### 2.2 Les mesures de sécurité mises en place

Les conditions et modalités d'utilisation sont encadrées par les textes législatifs et réglementaires régissant la protection des données de santé à caractère personnel.



En tant que sous-traitant de l'opérateur de services en santé en responsabilité de la mise en œuvre du traitement, Domicalis assure sous le contrôle du responsable de traitement, la garantie de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des données en fonction des modalités contractuelles définies entre l'opérateur de services en santé, notre client, et Domicalis. L'hébergement des données est assuré par un hébergeur agréé de données de santé (IDS, Montceau les Mines, France). Cet hébergeur a reçu l'agrément à l'hébergement des données de santé à caractère personnel, par décision du ministre de la santé après avis de la CNIL. Cet hébergeur a également obtenu la certification de sécurité ISO:27001 (système de gestion de sécurité de l'information), qui est reconnu internationalement. Aucun transfert de données vers des pays tiers n'est réalisé.

L'opérateur de services en santé, notre client, en tant que responsable du traitement au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'engage, avant la mise en œuvre du traitement de données et grâce à l'action de son **Délégué de Protection des Données** (DPD ou DPO en anglais), à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

### 2.3 Vos droits

L'article 12 du RGPD et selon la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés oblige le responsable de traitement à prévoir des procédures et des mécanismes permettant à la personne concernée, c'est-à-dire vous, d'exercer les droits suivants applicables au traitement :

- Le droit d'accès (article 15) : la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que ses données personnelles sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, elle a le droit d'obtenir l'accès aux dites données. Ce droit comprend celui d'obtenir une copie des données qui font l'objet d'un traitement ;
- Le droit de rectification (article 16) : la personne concernée a le droit de demander que ses données soient rectifiées ou complétées, et ce dans les meilleurs délais ;
- Le droit d'effacement ou « droit à l'oubli » (article 17) : la personne concernée a le droit de demander l'effacement de ses données, dans les meilleurs délais. Attention, ce droit ne s'applique pas dans la mesure où le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, conformément à l'article 9 ;
- Le droit d'opposition (article 21) : la personne concernée a le droit de s'opposer, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur l'intérêt public ou l'intérêt légitime du responsable de traitement ;
- Le droit à la communication d'une violation de données à caractère personnel (article 34) : le responsable de traitement est obligé de notifier à la personne concernée les violations de données susceptibles de l'exposer à un risque élevé à ses droits et libertés.



Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et du règlement européen RGPD, vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à l'opérateur de services en santé en charge de votre suivi.